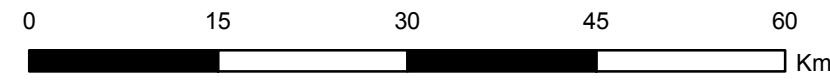




CARTE ADMINISTRATIVE ET ROUTIÈRE DE LA MONGALA

ÉCHELLE : 1/600 000



Projection : Mercator sécante aux parallèles 5 N et 5 S
Datum : WGS84

Cartographie et traitement SIG : M. Laghmouch

© Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren 2014

ISBN : 978-9-4916-1592-4

Dépôt légal : D/2014/0254/76

- Route non asphaltée
- Piste
- Chemin
- Sentier
- Limite administrative
- Voie ferrée
- Fleuve et rivière
- Chef-lieu de province
- Chef-lieu de territoire
- Chef-lieu de secteur/chefferie
- Localité
- Aéroport national de seconde classe
- Aérodrome

ORIGINES DES INFORMATIONS
 Limites administratives, localités, routes, aéroports, voie ferrée et frontières internationales : Référentiel Géographique Commun (RGC) - R.D. CONGO, modifiées par le MRAC
 Hydrographie : MRAC dérivée du modèle numérique de terrain SRTM 3 sec
 Limites administratives : Article 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo et loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales
 Collaborateur : Jean-Claude Ambwa
 Les limites administratives et les noms utilisés sur cette carte ne sont pas de la responsabilité du MRAC



TERRITOIRES
1 : 4 000 000

